COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BRIANCE • COMBADE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-deux, le 7 novembre 2022 à dix-neuf heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE-COMBADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Jane Limousin sous la Présidence de M. Yves LE GOUFFE, Président.

Date de convocation des membres du Conseil : 28 octobre 2022
Nombre de membres en exercice : 25
Nombre de membres votants : 22
Etaient présents (18) : BOURLIATAUD Isabelle ; CHANGION Daniel ; COUEGNAS David ; DAUDE Dominique ; DE CUYPER Micheline ; DIDIERRE Jean-Gérard ; FOUR Franck ; FORESTIER Joël ; JEANDILLOU Corinne ; LAFARGE Monique ; LAUBARY Dominique ; LAVAUD Henri ; LE GOUFFE Yves ; MATINAUD Gilles ; RAIGNE Philippe ; RIVET Françoise ; SERRUT Valérie ; WAMPACH Joe
Pouvoirs (4) : MONZAUGE Christian à BOURLIATAUD Isabelle ; LAFARGE Didier à DE CUYPER Micheline ; DEBLOIS Marie-Noëlle à RAIGNE Philippe ; SAUTOUR Jean-Claude à JEANDILLOU Corinne
Absents excusés (6) : BROUSSE Didier ; DEBLOIS Marie-Noëlle ; LAFARGE Didier ; LEYGNAC Roland ; MONZAUGE Christian ; SAUTOUR Jean-Claude
Absents (1) : BLANQUET Géraldine

Secrétaires de séance : DAUDE Dominique et LAFARGE Monique

Délibération n° 2022-85 : Décision Modificative n°4 budget principal

Vu le CGCT ;
Vu l'instruction comptable M57

Par mail du 20 octobre 2022, Monsieur le Responsable du service de gestion comptable de Saint Léonard de Noblat nous informe que le montant des dépréciations est inférieur à 15% des créances douteuses et contentieuses de plus de 2 ans. Dès lors que la valeur probable de recouvrement d'une créance devient inférieure à sa valeur nette comptable (risque de non-recouvrement), il doit être constitué des dépréciations (provisions). La communauté de

Accusé de réception en préfecture
087-248719338-20221107-2022-85-BF
Date de réception préfecture : 09/11/2022

Communauté de communes BRIANCE • COMBADE
4 place Eugène Degrassat . 87130 . Châteauneuf-la-Forêt
Tél. 05 55 69 39 32 - Fax 05 55 69 46 88
E. mail : cdc@briancecombade.fr

Imprimé sur papier recyclé

communes de Briance Combade (budget principal) comptabilise des pièces en reste depuis plus de 2 ans pour un montant de 9 903,74 €. Il a été provisionné antérieurement 391 €, il reste donc à constituer au titre de l'exercice 2022 une provision de 1 100 € au compte 6817.

Monsieur le Président propose donc la Décision Modificative suivante sur le budget principal afin de pouvoir régulariser cette dépense obligatoire :

En virement de crédit,
Dépense ouverte en DF chapitre 68 - Dotations aux provisions et dépréciations, article 6817 - Dotations aux dépréciations des actifs circulants : + 1 000 €
Dépense réduite en DF chapitre 66 - Charges financières, article 66112 - Intérêts - Rattachement des ICNE : - 1 000 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de :

- **ADOPTER** la décision modificative n°4 ci-dessus du budget principal.

Fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme à Châteauneuf la Forêt, le 7 novembre 2022

Le Président
Yves LE GOUFFE

Accusé de réception en préfecture
087-248719338-20221107-2022-85-BF
Date de réception préfecture : 09/11/2022